



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 18 septembre 2025

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINÉ Jérôme, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, M. DA SILVA Carlos, M. GIRARD Christian, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- ✓ Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Membre absent excusé :

- ✓ Mme VIALLE Anne-Marie

Secrétaire de séance : Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Nombre de membres :

En exercice :	14
Présents	11
Votants	13

26_25 Rapports annuels 2024 concernant le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif (AC) et de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce document est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Après présentation des Rapports annuels 2024, sur le Prix et la Qualité du Service public de l' Assainissement Collectif.

- Secteur DSP (Billom, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Espirat, Lempdes, Les Martres d' Artière, Lussat, Malintrat, Mur sur Allier, Pérignat sur Allier, Pont du Château, Saint Bonnet Es Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel et Vertaizon),
- Secteur Régie (Fayet le Château, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Saint Jean des Ollières, Saint Dier d'Auvergne et Trézioux).

Après présentation du Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l' Assainissement Non Collectif établi par le SIAREC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **ADOpte** les Rapports annuels 2024 présentés, relatifs au Prix et à la Qualité du Service public de l' Assainissement Collectif et de l' Assainissement Non Collectif.

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 29 septembre 2025

Le Maire,

André MAGNOUX



La secrétaire,

Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Certifié exécutoire le :
Publié le :